

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 11 septembre 2013 à 18 heures 30 -
Mairie de Sausheim

Sur convocation du 5 septembre 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 11 septembre 2013 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT** (à compter du point n° 7), Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Pierrette **KEMPF**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG** (à compter du point n° 5), Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

- Madame Raymonde **RISACHER**

Ont donné procuration :

- Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** (jusqu'au point n° 6)
- Monsieur Georges **OTTENWAEELDER** à Monsieur Gérard **THUET**
- Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** à Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** (à compter du point n° 5)
- Monsieur Albert **SCHOLER** à Monsieur Gérard **LAMY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2013
2. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux – montant à payer au titre de l'année 2013
3. Plan régional pour l'activité et l'emploi – autorisation de solliciter les subventions pour les projets d'investissements communaux pilotés par le syndicat
4. Battenheim – extension du hangar communal – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché
5. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché
6. Battenheim – construction d'une chaufferie collective bois – approbation de principe – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
7. Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon – attribution d'un marché de travaux
8. Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché
9. Sausheim – extension du dépôt des sapeurs-pompiers – approbation de principe – lancement de la consultation pour les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
10. Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
11. Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
12. Baldersheim – réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
13. Baldersheim – réaménagement du chemin Vert – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
14. Baldersheim – réaménagement des rues de Lorraine, de Bourgogne et du parking de la salle polyvalente – résultat de la consultation – attribution du marché pour le lot éclairage public
15. Baldersheim – aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées – résultat de la consultation – attribution du marché de faisabilité
16. Battenheim – réaménagement de la rue de la Forêt - résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
17. Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
18. Rixheim – divers travaux de réfection d'enrobés – programme 2013 – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation
19. Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
20. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35 Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et des services (commune et syndicat), puis remercie M. Daniel BUX, maire de Sausheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations et présenté, au nom de l'assemblée, ses condoléances à M. Gérard THUET, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués. En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2013.

Point n° 2 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux – montant à payer au titre de l'année 2013

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur des établissements publics locaux, et autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Le montant de l'indemnité se détermine, conformément aux textes, par application d'un barème dégressif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices.

Monsieur le président propose au comité syndical de reconduire au profit de M. Jean SCHUHLER, trésorier principal de Mulhouse couronne, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions précédemment énoncées.

Pour l'année 2013, cette indemnité s'élève à 1 773,59 € bruts (1 277,73 € bruts en 2012).

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire au profit de M. le trésorier principal de Mulhouse couronne, à hauteur du montant ci-dessus indiqué, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions réglementaires en vigueur.

Point n° 3 : Plan régional pour l'activité et l'emploi – autorisation de solliciter les subventions pour les projets d'investissements communaux pilotés par le syndicat

Face à la forte dégradation de la situation de l'économie et de l'emploi dans notre région, qui se traduit notamment par une augmentation importante du chômage - singulièrement du chômage des jeunes -, et à la réduction conséquente des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui limite leurs capacités d'investissement avec toutes les conséquences qui en résultent pour le tissu économique local, la région Alsace

a décidé de mettre en place, fin juin, un plan 2013-2014 de soutien volontariste et exceptionnel à l'activité et à l'emploi.

S'agissant de la relance des investissements en faveur de l'économie locale, et plus précisément pour soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur actuellement fragilisé des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, le plan précité entend favoriser la mise en chantier rapide de projets portés par des communes - ou à titre exceptionnel par des E.P.C.I. ou des associations d'utilité publique -, visant à améliorer la qualité du cadre ou des conditions de vie des habitants, ou permettant de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts.

Plusieurs projets communaux pourraient éventuellement bénéficier de ce dispositif, qui n'interfère pas avec les autres moyens de financement (Etat, conseil général, CAF, etc.) notamment et sans que la liste en soit exhaustive :

- La nouvelle école maternelle/périscolaire 7de Dietwiller ;
- La nouvelle école élémentaire ou la chaufferie bois de Battenheim.

Il y aurait lieu, à cet effet, de solliciter rapidement le conseil régional.

Monsieur le président demande au comité de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à solliciter de façon systématique l'aide du conseil régional d'Alsace, dans le cadre du plan régional pour l'activité et l'emploi.

Point n° 4 : Battenheim – extension du hangar communal – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération d'extension du hangar communal à Battenheim.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment neuf ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que la mission complémentaire OPC.

Le pouvoir adjudicateur a engagé une consultation par voie de procédure adaptée, fixant la date limite de remise des offres au 15 juillet 2013 à 11 heures. Sur les 4 prestataires intellectuels consultés, 2 groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Lors des séances des 13 août et 2 septembre 2013, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Atelier G5 de Mulhouse – BESB – L&N Ingénierie – Marchal Ingénierie, attributaire du marché pour un montant de

13 350,00 € HT (taux d'honoraires : 8,90 % sur un prévisionnel de travaux de 150 000,00 € HT), au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2013 (article 2031-11302).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre susvisé, pour un montant de 13 350,00 € HT (15 966,60 € TTC).**

Point n° 5 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché

- Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG rejoint la réunion -

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération de construction d'une nouvelle école élémentaire à Battenheim.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment neuf ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que les missions complémentaires OPC, STD et SSI.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 14 juin 2013, fixant la date limite de remise des offres au 9 juillet 2013 à 11 heures. 29 groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Lors des séances des 13 août et 2 septembre 2013, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Guy Forget Architecte de Colmar – ICAT – INOTEC – DBI, attributaire du marché pour un montant de 87 600,00 € HT (taux d'honoraires : 7,30 % sur un prévisionnel de travaux de 1 200 000,00 € HT), au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2013 (article 2031-11205).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre susvisé, pour un montant de 87 600,00 € HT (104 769,60 € TTC).**

Point n° 6 : Battenheim – construction d'une chaufferie collective bois – approbation de principe – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération de construction d'une chaufferie bois est inscrite au programme de travaux que le syndicat conduit pour le compte de la commune de Battenheim.

Les premiers éléments de réflexion par rapport au projet concernent essentiellement le coût d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux et la valorisation d'une énergie participant au développement durable.

Cette future chaufferie permettra à terme de chauffer les bâtiments communaux situés à proximité immédiate, à savoir :

- l'école maternelle actuelle ;
- la BCD ;
- la future école élémentaire ;
- l'extension du hangar communal (1 62 m²) ;
- le club-house de football.

Le bureau d'études thermiques West (Bitschwiller-les-Thann), missionné pour l'étude de faisabilité, a estimé le coût des travaux de cette construction à 430 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation pour désigner le maître d'œuvre chargé de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-11303 du budget primitif 2013.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet de construction d'une chaufferie collective bois à Battenheim ;**
- **Approuve l'estimation établie par le BET West, qui s'élève à 430 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, par voie de procédure adaptée.**

Point n° 7 : Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon – attribution d'un marché de travaux

- Monsieur Olivier BECHT rejoint la réunion -

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim, le lot 18 – chapes avait été déclaré une nouvelle fois infructueux par la commission M.A.P.A.

Dès lors, M. le président avait été autorisé à engager une nouvelle mise en concurrence pour le lot infructueux susmentionné.

Le pouvoir adjudicateur a lancé une consultation simplifiée, fixant la date limite de remise des offres au 22 juillet 2013 à 11 heures. Sur les 4 entreprises consultées, une seule a remis une proposition.

La commission M.A.P.A., réunie les 13 août et 2 septembre 2013, a donc désigné comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 18 – chapes

Entreprise Polychape de Colmar pour un montant de 28 995,21 € HT (34 678,27 € TTC).

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 8 : Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché

Par délibération du 24 avril 2013, le comité syndical autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (P.A.S.A.) à Sausheim.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment neuf ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que les missions complémentaires OPC et SSI.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 13 juin 2013, fixant la date limite de remise des offres au 8 juillet 2013 à 11 heures. Neuf groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Lors des séances des 13 août et 2 septembre 2013, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Atelier G5 de Mulhouse – L&N Ingénierie – Akoustik Ingénierie – Marchal Ingénierie – BESB, attributaire du marché pour un montant de 45 300,00 € HT (taux d'honoraires : 9,06 % sur un prévisionnel de travaux de 500 000,00 € HT), au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2013 (article 2031-31301).

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre susvisé, pour un montant de 45 300,00 € HT (54 178,80 € TTC).**

Point n° 9 : Sausheim – extension du dépôt des sapeurs-pompiers – approbation de principe – lancement de la consultation pour les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

L'opération d'extension du dépôt des sapeurs-pompiers à Sausheim a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Le projet consiste à :

- Créer 100 à 150 m² de surface supplémentaire par extension du bâtiment côté sud vers l'E.H.P.A.D. du Quatelbach, pour permettre la réorganisation des locaux, devenus trop exigus ;
- Aménager une salle de formation (50-60 m²) ;
- Mettre le bâtiment en conformité avec les normes « accessibilité » et « sécurité incendie » en vigueur.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui établira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Des crédits sont inscrits à l'article 2031-31107 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet d'extension du dépôt des sapeurs-pompiers à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation pour la réalisation des études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Point n° 10 : Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 3 juillet 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Primevères à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 22 août 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires du marché :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 85 543,00 € HT (102 309,43 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 7 937,00 € HT (9 492,65 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21302 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 11 : Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue des Primevères à Baldersheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 2 000,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec l'entreprise TP Schneider de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20421-21302 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Primevères à Baldersheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 12 : Baldersheim – réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 3 juillet 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 5 septembre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 88 636,00 € HT (106 008,66 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 9 589,00 € HT (11 468,44 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 13 : Baldersheim – réaménagement du chemin Vert – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue du chemin Vert à Baldersheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 1 240,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec l'entreprise Pontiggia de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20421-21301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue du chemin Vert à Baldersheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 14 : Baldersheim – réaménagement des rues de Lorraine, de Bourgogne et du parking de la salle polyvalente – résultat de la consultation – attribution du marché pour le lot éclairage public

Dans sa séance du 24 avril 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente à Baldersheim.

Le lot n° 1 – voirie et réseaux divers, a été attribué le 17 juillet 2013 à l'entreprise TPS de Wittenheim, pour un montant de 360 388,50 € HT (431 024,65 € TTC). Le lot n° 2 – éclairage public, a fait l'objet d'une consultation ultérieure.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse à cette dernière, examinées par la commission MAPA les 2 et 5 septembre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 110 829,00 € HT (132 551,48 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21201 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 15 : Baldersheim – aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées – résultat de la consultation – attribution du marché de faisabilité

Dans sa séance du 24 avril 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation de cabinets pour l'étude de faisabilité relative à l'aménagement des abords de l'église et de la future résidence pour personnes âgées de Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 22 août 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire de la mission :

Lot unique

Cabinet Berest de Colmar pour un montant forfaitaire d'honoraires de 7 200,00 € HT (8 611,20 € TTC) représentant 2,4 % de l'estimation prévisionnelle des travaux fixée à 300 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2031 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché avec le cabinet retenu par la commission M.A.P.A.**

Point n° 16 : Battenheim – réaménagement de la rue de la Forêt - résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 17 juillet 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue de la Forêt à Battenheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 2 et 5 septembre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 137 635,60 € HT (164 612,18 € TTC) en tranche ferme et 58 229,90 € HT (69 642,96 € TTC) en tranche conditionnelle.

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 20 984,00 € HT (25 096,86 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-11203 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 17 : Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 3 juillet 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Narcisses à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 22 août 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 98 381,00 € HT (117 663,68 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 16 724,00 € HT (20 001,90 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-51301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 18 : Rixheim – divers travaux de réfection d'enrobés – programme 2013 – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation

La commune de Rixheim a souhaité dans le cadre de son programme 2013 réaliser divers travaux de réfection d'enrobés sur certains secteurs de voirie afin d'y améliorer les conditions de circulation.

Ces travaux concernent :

- La réfection de la couche de roulement rue Albert Schweitzer, sur le secteur compris entre la rue Wilson et la rue des Œillets, sur une longueur d'environ 200 mètres ;
- La réfection de la couche de roulement rue Saint-Jean, au droit du carrefour avec la rue du Rossignol, sur une longueur d'environ 60 mètres ;
- La pose d'enrobés rue Bellevue, sur une longueur d'environ 80 mètres.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 40 000,00 € HT (47 840,00 € TTC).

Des crédits sont inscrits, hors opérations, à l'article 2317 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des divers travaux de voirie à réaliser sur le territoire de Rixheim, chiffrée à 40 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée.**

Point n° 19 : Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 24 avril 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue de Battenheim et l'impasse de la Rotonde à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 22 août 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 238 749,30 € HT (285 544,16 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Cegelec d'Illzach pour un montant de 21 148,00 € HT (25 293,01 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.***

Point n° 20 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 16 octobre 2013 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim. La séance plénière sera précédée, à 18 heures, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

Sausheim, le 11 septembre 2013.